

COMITE SYNDICAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Délibération n° 2025-V- 006

Désignation du représentant de l'EPTB Isère à la CLE du Drac Amont

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à quatorze heures, le Comité syndical, convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Madame Annick CRESSENS, Présidente de l'EPTB Isère (Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Isère).

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / suppléé par le délégué suppléant
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	Didier FAVRE	
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie	François RIEU	Présent en visioconférence
Syndicat du Pays de Maurienne	Jacques ARNOUX	Présent en visioconférence
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly	Umberto DIMASTROMATTEO	Présent en visioconférence
Conseil Départemental de la Savoie	Annick CRESSENS	Présente
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	Gilles STRAPPAZZON	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Laura SIEFERT	Présente en visioconférence
Conseil Départemental de l'Isère	Christophe REVIL	Présent
Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Nathalie NIESON	Excusée, pouvoir donné à M. BOUVIER
ARCHE Agglo	Jean-Paul VALLES	Excusée, pouvoir donné à M. BOUVIER
Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Herbasse	Jean-Marie LABLANQUI	
Conseil Départemental de la Drôme	David BOUVIER	Présent en visioconférence
Communauté de Communes du Briançonnais	Corinne CHANFRAY	
Syndicat Mixte CLEDA	Laurent DAUMARK	Présent en visioconférence
Conseil Départemental des Hautes-Alpes	Eric PEYTHIEU	

Autres personnes présentes :

Nicolas PERRIN (Grenoble Alpes Métropole), Séverine DECROO en visioconférence (Syndicat Pays de Maurienne), Thibaud BOISSY en visioconférence (Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie), Nathalie LESAFFRE en visioconférence (Département de la Drôme).

EPTB Isère : Jean-Charles Français, Zoé Reverdy, Bertrand Munier, Sylvain Gonin, Leïla Franitch.

COMITE SYNDICAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le préfet des Hautes-Alpes sollicite l'EPTB Isère pour qu'un représentant de l'EPTB Isère soit désigné à la Commission locale de l'eau du Drac Amont conformément aux dispositions réglementaires (article R212-30 du code de l'environnement) relatives à la composition des CLE qui stipule qu'un représentant de l'établissement public territorial du bassin versant doit être désigné dans les CLE de son bassin versant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **De désigner Monsieur Laurent Daumark pour siéger à la CLE du Drac amont en qualité de représentant de l'EPTB Isère.**

Fait à Grenoble, le 18 décembre 2025.

Extrait certifié conforme,
La Présidente



Annick CRESSENS